



Bruxelles, le 30 mars 2010

## Communiqué de presse

### Une stabilisation à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés

---

La Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, a pris connaissance des chiffres relatifs au nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Office National de l'Emploi (Onem) en février 2010 et publiés aujourd'hui. Ces chiffres indiquent une stabilisation à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés.

#### **1. Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi sur une base mensuelle**

Entre janvier 2010 et février 2010, on relève une diminution globale de 6% du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem, c'est-à-dire de 28.627 unités.

La diminution est présente dans les trois Régions du pays :

- o - 6,1 % en Région flamande (une diminution de 10.977 unités) ;
- o - 5,1 % en Région wallonne (une diminution de 10.857 unités) ;
- o - 8,3 % dans la Région de Bruxelles-Capitale (moins 6.793 unités).

Cette diminution entre janvier 2010 et février 2010 est nettement plus grande que la baisse qui avait eu lieu entre janvier 2009 et février 2009. Cela peut être considéré comme un signe encourageant.

#### **2. Comparaison du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem en février 2010 avec celui de février 2005, 2006 et 2007**

Le nombre total des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem en février 2010 (446.620) reste par ailleurs plus bas que celui des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem en février 2005 (471.116) et février 2006 (469.266). Il est plutôt comparable à celui du mois de février 2007 (442.104).

Le nombre absolu de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem reste donc similaire aux niveaux que nous avons connus lors de conjonctures économiques plus favorables. La ministre de l'Emploi ne peut dès lors que constater que les nombreuses mesures pour l'emploi déjà en vigueur depuis plusieurs mois et celles qui ont été prises plus récemment, continuent à être d'importants amortisseurs face à la crise économique sur le marché de l'emploi.



### **3. Comparaison sur une base annuelle du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem pour le mois de février 2010**

Sur la base du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem en février 2010, on constate par contre une augmentation nationale, sur une base annuelle et donc en comparaison avec les chiffres de février 2009, de l'ordre de 6% (soit une augmentation de 25.432 demandeurs d'emploi indemnisés). Cette augmentation est moins élevée que l'augmentation précédente, qui était de 11,2% entre janvier 2009 et janvier 2010. Il y a eu, au mois de février 2010, 446.620 demandeurs d'emploi indemnisés par l'Onem.

La hausse est présente dans les trois Régions du pays, mais elle continue à rester inégale :

- o + 9,9 % en Région flamande ;
- o + 2,5 % en Région wallonne ;
- o + 7,7 % dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### **4. Le chômage temporaire continue de jouer son rôle d'amortisseur en février 2010**

En février 2010, 7.317 employés ont été mis au moins un jour en chômage temporaire par leur employeur. Il s'agit d'une baisse par rapport au mois de janvier 2010 qui en totalisait 10.277 et d'un chiffre plutôt comparable à celui de d'octobre 2009 (7.833). La moyenne du nombre de jours de suspension du contrat a par contre été de 5,8 jours en février 2010.

Pour Joëlle Milquet, les mesures anti-crise continuent de jouer leur rôle d'amortisseur, en attestent les demandes d'entreprises reçues par l'Onem pour pouvoir y faire appel. En effet, au 28 février 2010, l'Onem a reçu 1.937 demandes préliminaires d'entreprises pour pouvoir appliquer la suspension de crise (1.666 employeurs) ou le crédit-temps de crise (706 employeurs)(435 demandes portant sur les deux mesures). Les demandes préliminaires de 1.867 employeurs ont été acceptées (1.623 sans modifications, 244 après modifications).

Ces chiffres démontrent que les mécanismes de contrôle mis en place, notamment les critères de reconnaissance des entreprises en difficultés, continuent à bien fonctionner et que les entreprises utilisent ces mesures en fonction de leurs besoins réels.

Le système de chômage temporaire pour les ouvriers demeure, lui aussi, un amortisseur important pour atténuer l'effet de la crise. En février 2010, 268.020 ouvriers ont été mis en chômage temporaire pendant au moins un jour. Le nombre moyen de jours de chômage temporaire par travailleur



augmente de 8,8 jours en moyenne par mois en février 2009 à 9,4 jours en moyenne en février 2010.

Pour rappel, la Belgique continue à mieux résister que les autres pays européens. Ainsi, selon les derniers chiffres d'Eurostat disponibles, on constate que l'évolution du taux de chômage est moins accentuée en Belgique, tant par rapport à la moyenne dans la Zone euro que par rapport à la moyenne dans l'Union européenne des 27.

➤ Evolution du taux de chômage (source Eurostat)

	<b>Janvier 2009</b>	<b>Janvier 2010</b>	<b>Différence</b>
<b>Belgique</b>	7,5%	8%	<b>+0,5%</b>
<b>Zone euro (16)</b>	8,5%	9,9%	<b>+1,4%</b>
<b>UE27</b>	8%	9,5%	<b>+1,5%</b>

**5. Le plan d'embauche « win-win » commence à sortir ses effets tandis que le dispositif des titres-services continue à créer de l'emploi**

En février 2010, l'Onem a activé l'allocation de chômage de 1.294 personnes dans le cadre du plan d'embauche « win-win » que le gouvernement fédéral, sur proposition de la ministre de l'Emploi, a mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Fin mars 2010, près de 4.000 contrats dans le cadre de ce plan d'embauche « win-win » ont permis de sortir autant de personnes du chômage.

Par ailleurs, Joëlle Milquet tient à souligner que le dispositif des titres-services continue à créer de l'emploi supplémentaire et ceci malgré la crise. Ce sont ainsi plus de 100.000 personnes qui travaillent dans ce dispositif avec une hausse de volume de l'emploi.

Pour tout renseignement complémentaire :  
Emilie Rossion (0473 13 97 58)(FR)  
Benoit Lannoo (0476 76 19 43)(NL)